

lorsque le Gouvernement aura terminé cette entreprise et sera prêt à la lui céder. Pour bien montrer l'attitude prise par le Gouvernement, je m'en rapporterai à la correspondance. L'ingénieur en chef du Transcontinental national, M. Gordon Grant, a déclaré que la voie n'attend que son exploitation, mais dans la lettre même qui contient cette affirmation, il pose des conditions sérieuses. Dans la correspondance échangée entre le Gouvernement et le Grand-Tronc-Pacifique il est carrément admis qu'il se poursuit maintenant pour le chemin de fer Transcontinental national des travaux de construction qui ne sont pas encore terminés et qui ne le seront pas d'ici quelque temps. Il est établi encore qu'il y a, le long de la voie, un grand nombre de localités où la compagnie ne reconnaît pas avoir terminé l'ouvrage, et l'ingénieur de la compagnie demande à l'ingénieur du Gouvernement de faire faire une inspection conjointe de façon à ce que ces ingénieurs connaissent l'état de choses qui existe réellement. Pour démontrer l'exactitude de la supposition que j'avance, lorsque je dis que la ligne n'est pas achevée. Je citerai la correspondance échangée entre le Gouvernement et la compagnie. Le 13 janvier 1913 le ministre des Chemins de fer adressait la lettre suivante au président de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique :

Monsieur E. J. Chamberlin, président,
Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique.

Cher monsieur,—En vue de l'achèvement du chemin de fer Transcontinental national, je crois qu'il est à désirer qu'on entre en pourparlers et que l'on conclue des arrangements au sujet de la rédaction et des conditions de l'affermage par le Gouvernement à la compagnie de la division est, affermage prévu par la convention du 29 juillet 1903.

Les conditions du bail sont, cela va sans dire, stipulées et généralement définies par les termes de la convention, mais la rédaction soulèvera sans doute des questions qui demanderont examen et règlement de la part des parties, et je crois qu'on devrait prendre le moyen voulu pour faire ce travail sans retard. Il sera probablement bon que vos aviseurs légaux eussent une entrevue avec ceux du Gouvernement à ce sujet et il me fera plaisir d'apprendre que vous donnerez les instructions nécessaires pour faire exécuter immédiatement le bail. Je serai heureux de connaître ce que vous pensez de cette idée dès que vous jugerez à propos de me faire connaître votre sentiment à ce sujet.

Votre tout dévoué,
(Signé) : F. Cochrane.

Le lendemain, 14 février, le président du Grand-Tronc-Pacifique répondait ainsi :

Cher monsieur Cochrane,—J'accuse réception de votre lettre du 13 courant, disant qu'en vue de l'achèvement du chemin de fer Transcontinental national, vous croyez qu'il est à dé-

sirer qu'on entre en pourparlers et que l'on conclue des arrangements au sujet de la rédaction et des conditions de l'affermage par le Gouvernement à la compagnie de la division est, affermage prévu par la convention du 29 juillet 1903.

Ainsi que vous l'ajoutez, la rédaction soulèvera sans doute des questions qui demanderont examen et règlement de la part des parties. Sans tenir le moindre compte de l'importante question de savoir si le chemin de fer Transcontinental national a été ou non achevé tel que prévu par la convention dont vous parlez, j'estime qu'avant de pouvoir faire un progrès réel dans le sens que vous avez indiqué dans votre lettre, on doit étudier et résoudre la question de la somme sur laquelle on doit demander à la compagnie d'acquitter l'intérêt d'après cette entente.

Je suis convaincu que vous reconnaissez parfaitement la très grande importance de cet aspect de la question et, en conséquence, je vous demanderais respectueusement d'avoir l'obligeance de me fournir un état de ce coût, aussitôt que vous pourrez le faire.

Votre tout dévoué,
(Signé) : E. J. Chamberlin.

M. Chamberlin parle dans cette lettre de la somme qui doit porter intérêt et qui représente le coût total de la ligne, lorsqu'elle sera terminée, et qui, je le soutiens, ne peut être définitivement établie avant l'exécution complète des travaux. En second lieu, il fait allusion au grand problème de savoir si la voie est ou non terminée. Le 18 janvier, M. Gordon Grant a adressé une lettre au ministre au sujet du coût. C'était, je suppose, une réponse aux renseignements que M. Chamberlin demandait dans sa lettre. Voici :

18 janvier 1915.

L'hon. M. Cochrane,
Ministre des Chemins de fer
et des Canaux,
Ottawa.

Cher monsieur,—En réponse à votre demande du 15 courant, je vous inclus un état indiquant le prix des travaux du chemin de fer Transcontinental national de Moncton à Winnipeg. Vous observerez que le total des dépenses en deniers sonnants jusqu'à date s'élève à \$149,479,550.02 et que l'intérêt ajouté, suivant les stipulations de l'article 15 de la loi de 1903 relatif au chemin de fer Transcontinental national, le total est de \$170,123,191.75. Ajoutez à cela les estimations non acquittées et qui représentent un montant de \$1,900,000 environ. Le total jusqu'à date est de \$172,023,191.75. Le total ci-dessus ne comprend rien des sommes réclamées par les entrepreneurs, que je suis à étudier et qu'on peut régler soit à l'amiable soit en cour de l'Echiquier.

Votre dévoué,
(Signé) : Gordon Grant,
Ingénieur en chef.

On se rappelle que c'est le coût du chemin de fer jusqu'à date. Je suppose qu'il s'agit du 31 décembre, peut-être que la lettre est datée du 18 janvier.

L'hon. M. COCHRANE: Oui.